FORMATION AMIANTE SOUS SECTION 4
PERSONNEL ENCADRANT

Contexte :

- L'arrêté du 23 février 2012 définit les modalités de formations nécessaires auxquelles toute personne devra satisfaire pour intervenir, selon son niveau et sa mission, sur des matériaux amiantés.

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser le risque amiante
- Appliquer les mesures de prévention dans son activité et/ou son entreprise pour éviter les risques liés à l'émission de fibres d'amiante
- Participer à la démarche de prévention de l'entreprise sur le risque amiante en qualité d'encadrant

Public concerné

- Toute personne ayant à diriger et mettre en œuvre des opérations pouvant émettre des fibres d'amiante

Prérequis

- Savoir parler, lire et écrire le français
- Certificat d'aptitude médicale au port des appareils de protection respiratoires

Moyen d'évaluation des prérequis : aucun

Accès des personnes en situation de handicap : Vous rencontrez une situation de handicap qui nécessite une adaptation : contactez notre référent handicap au 04 99 77 22 86 ou direction@adefa-btp.fr

Durée : 5 jours, soit 35 heures

Participants : 12 maximum

Modalités d'accès :

- Bulletin d'inscription sur demande
- Contact : service inscription au 04 99 77 22 82 ou contact@adefa-btp.fr
- Délais d'accès : programmation disponible sur notre site https://adefabtp.fr

Moyens pédagogiques, techniques, d'encadrement, de suivi de l'exécution de l'action de formation et d'appréciation des résultats :

- Formation en présentiel
- La formation sera assurée par un formateur, avec expérience professionnelle
- Formation théorique et participative axée sur l'échange « formateur-professionnels »
- Alternance d'apports théoriques et de travaux pratiques.
- Evaluation continue par questionnement et exercices pratiques.
- Remise d'un fascicule support de cours et vidéo projecteur.
- L'organisation de la journée ainsi que l'application des règles de sécurité seront assurées par le formateur.
- La signature de feuilles d'émargement contresignées par le formateur permettra le suivi de l'exécution de la formation.
- L'évaluation d'atteinte des objectifs pédagogiques sera réalisée en fin de formation afin de valider les acquis des stagiaires : Evaluation théorique (QCM de 30 mn) + Evaluation pratique : mise en situation (60 mn).

Durée de validité 3 ans, puis recyclage

CONTENU DE LA FORMATION

Journée 1 : La découverte de l'amiante

- Propriétés et généralités sur l'amiante
- Les effets de l'amiante sur la santé
- Les régions amiantifères
- Les produits et procédés de substitution à l'amiante

Journée 2 : Le contexte règlementaire

- Les exigences de la règlementation du travail et de la santé publique
- Les exigences de la règlementation environnement et transport
- Les documents exigibles lors des interventions

Journée 3 : La démarche de prévention du risque amiante

- Savoir évaluer les risques
- Appréhender, définir, établir et transmettre le mode opératoire

Journée 4 : Les méthodes de travail

- Choisir les méthodes de travail adaptés
- Connaitre les principes généraux de ventilation
- Garantir la traçabilité des opérations
- Faire appliquer et contrôler les modes opératoires en sécurité

Journée 5 : Identifier et analyser les situations dégradées ou dangereuses

- Identifier les situations anormales
- Connaitre et faire appliquer les conduites à tenir en cas d'urgence

Evaluation théorique et pratique